

COVID-19 Mesures de protection de la société de gymnastique d'Avenches (version du 1^{er} mars 2021)

1. Les gymnastes entrent tous à la même heure dans l'enceinte. L'heure est protocolée. Les gymnastes n'arrivent pas plus de 5' en avance par rapport à l'heure de début du cours.
2. Les moniteurs et gymnastes **dès 12 ans** entrent dans les locaux en portant un masque.
3. Les gymnastes ne viennent pas à l'entraînement s'ils présentent des symptômes. Toutefois, un contrôle de l'état de santé des gymnastes peut être effectué à leur arrivée. Si un gymnaste présente des symptômes, il peut être exclu de l'entraînement.
4. Les gymnastes arrivent prêts pour l'entraînement. Si la distance de 1,5 mètres peut être maintenue dans les vestiaires, ceux-ci peuvent être ouverts pour y déposer les affaires. Les douches sont par contre interdites.
5. Il est interdit de s'entraîner à torse nu et/ou à pied nu.
6. Seuls les gymnastes et l'encadrement ont accès aux locaux. Aucun parent ne peut y accéder.
7. Les parents attendent à l'extérieur de l'infrastructure en respectant la distance d'1m50.
8. Les gymnastes entrent un par un dans la salle de gym et respectent la distance d'1m50.
9. Les moniteurs présents sont responsables du respect des règles d'hygiène.
10. A leur entrée dans l'enceinte, les gymnastes se lavent ou se désinfectent les mains. Le désinfectant est disponible dans le local de rangement.
11. Toutes personnes présentant un symptôme de maladie ou faisant partie d'un groupe à risque restent à la maison.
12. Suite à l'assouplissement des mesures décidé par le Conseil Fédéral, tous les groupes enfants (jusqu'à 20 ans) reprennent les entraînements durant la semaine du 1^{er} mars 2021.
13. Gymnastes jusqu'à 20 ans (année de naissance 2001 et plus)
 - a. Les entraînements en intérieur et extérieur peuvent avoir lieu sans limite de nombre.
 - b. Les sports de contact sont autorisés.
 - c. Le port du masque dès 12 ans reste obligatoire en dehors de la pratique sportive, dans les espaces communs.
 - d. Entraîneurs : Le port du masque est obligatoire pour toutes les catégories d'âge.
 - e. L'aide et la surveillance sont autorisées.
14. Gymnastes de plus de 20 ans
 - a. Entraînement en salle interdit
 - b. En extérieur, le nombre de personnes est limité à 15 par entraînement, entraîneur compris.
 - c. La pratique du sport en extérieur est possible dès lors que le masque est porté ou que la distance de 1,5m est respectée.
15. Groupe parents-enfants
 - a. Entraînement en salle interdit
 - b. En extérieur, le nombre de personnes est limité à 15 par entraînement, enfants compris.
 - c. La distance de 1.5m doit être respectée en extérieur. Si cela n'est pas possible, les adultes portent le masque.

16. Lors d'un passage d'un groupe d'entraînement à l'autre, les personnes du groupe suivant attendent devant l'infrastructure jusqu'à ce que le groupe précédent soit sorti.
17. A la fin de chaque entraînement, le matériel utilisé tel que les barres fixes, les barres parallèles et les anneaux balançants est désinfecté avec du désinfectant prévu à cet effet.
18. La présence de chaque personne présente incluant les noms et prénoms, l'heure d'arrivée et de départ est consignée par écrit par le moniteur responsable et est transmise au responsable « coronavirus » au plus tard deux heures après la fin de l'entraînement.
19. Un planning ainsi qu'un horaire détaillé de chaque groupe est fourni au responsable « coronavirus » de la société qui assure le suivi et le respect des règles d'hygiène.
20. La société contrôle la bonne mise en application du concept et son respect.
21. Les gymnastes, entraîneurs, membres de comités, etc., adhèrent au concept de protection de manière solidaire et avec un degré élevé de responsabilité personnelle.
22. Pour notre société, le responsable « coronavirus » est Jérôme Laverrière. En cas de question, prière de le contacter directement (par téléphone au +41 79 233 88 40 ou par mail au jerome.laverriere@bluewin.ch).

Jérôme Laverrière
Responsable « coronavirus »

Kristen Treyvaud
Présidente